



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte rendu du CHSCT-M du vendredi 26 juin 2015

Ce CHSCT-M est présidé par Mr Rol-Tanguy, Secrétaire général MEDDE/MLTER

Les représentants CGT :

Kaci VANDERRIELE, Fabrice BRUCKER

Ordre du jour :

- ⌘ Approbation du PV de la séance du 15 octobre 2014
- ⌘ Présentation des tableaux de suivi des accidents graves ou mortels, des suicides
- ⌘ Projet de règlement intérieur
- ⌘ Election du secrétaire du CHSCT M
- ⌘ Présentation du bilan 2014 des maladies professionnelles
- ⌘ Présentation du bilan 2014 des accidents du travail
- ⌘ Examen du projet d'annexe à la circulaire du 15 mai 2013 portant instruction sur la gestion des risques sanitaires liés à l'amiante dans le cas de travaux sur les enrobés amiantés du réseau routier national non concédé
- ⌘ Questions diverses

Début de séance : 10h

Le secrétaire général fait une déclaration relative au décès d'un chef d'équipe à la DIRIF 3 jours auparavant.

Il propose une minute de silence en son hommage.

Chaque organisation syndicale lit une déclaration liminaire.

Ci joint la déclaration de la CGT.

L'administration s'engage à demander à la DAM l'organisation du Groupe de travail du CHSCT M sur la santé et la sécurité des agents du secteur maritime.

Mr Cazottes, DRH, reproche à la CGT l'utilisation de « mots excessifs », notamment au sujet de l'amiante.

Ce à quoi la CGT lui répond que le fait que par exemple , les agents de la DIRMNAMO soient en grève pour obtenir une attestation d'exposition à l'amiante , et que leur direction ne daigne même pas les recevoir ni dans le cadre du préavis ni après est la manifestation d'un mépris envers eux ...

D'autant que dans le même temps, ces agents auxquels cette direction conteste l'exposition sont convoqués ... à une formation pour pouvoir intervenir sur des matériaux amiantés !

Au sujet de la reconnaissance des maladies professionnelles en lien avec l'amiante et de la « pré retraite » amiante, même constat de déni .

Malgré le courrier des ministres en mars 2013, que nous relisons en séance, qui demande l'extension du dispositif « aux agents ayant été exposés, au delà du secteur maritime, notamment dans le secteur routier » ...

I / Approbation du PV de la séance du 15 octobre 2015 :

La CGT relève que la recommandation mise au vote sur « amiante » ainsi que la réponse du DRH à cette recommandation ne figurent pas au PV ...

Nous demandons qu'ils y figurent en annexe

II / Examen des tableaux de suivi des accidents graves ou mortels, des suicides :

On recense, déjà, pour 2015 : 2 accidents mortels et 3 suicides !

III / Projet de règlement intérieur du CHSCT M :

Le document proposé est un document type, que l'on peut adapter.

Après débats et amendements, le règlement intérieur est adopté.

IV / Election du secrétaire du CHSCT M :

FO propose un candidat ; comme il est absent (pour des raisons de santé), FO demande le report de l'élection du secrétaire du CHSCT M à la prochaine séance, en octobre.

La CGT présente la candidature de Kaci Vanderriele (secrétaire du CHSCT M lors du précédent mandat).

CGT, CFDT et UNSA demandent de ne pas reporter l'élection.

Kaci Vanderriele est ré élu secrétaire du CHSCT M par 4 voix (2 CGT, 1 CFDT et 1 UNSA ; un titulaire de l'UNSA n'étant plus présent au moment du vote), contre 2 voix (FO) pour le candidat de FO.

V / Présentation du bilan des maladies professionnelles 2014 :

La CGT relève que chaque demande de maladie professionnelle doit faire l'objet d'une enquête du CHSCT local.

La CGT demande une information régulière via le CHSCT M au sujet des maladies professionnelles.

L'administration accepte la mise en place d'un groupe de travail du CHSCT M sur les suites à donner à ce bilan.

Nous interrogeons aussi sur comment le ministère va mettre en œuvre le décret du 20 mai 2015 sur le suivi médical post professionnel ?

Concernant la mise en œuvre du décret, il est nécessaire de se rapprocher du Service des Retraites de l'Etat, notamment pour informer les retraités de leurs droits au suivi médical post professionnel.

VI / Présentation du bilan des accidents du travail 2014 :

Comme pour le bilan des maladies professionnelles, la sur représentation des personnels d'exploitation et des OPA est flagrante :

Plus de la moitié des accidents (54,57%) touchent les agents d'exploitation et les OPA, générant 65,75 % du total des jours d'arrêt.

De plus la situation s'est aggravée entre 2013 et 2014, passant de 674 accidents en 2013 à 732 en 2014 !

Il est urgent d'agir en donnant des moyens humains et matériels pour l'amélioration des conditions de travail.

De plus, les négociations en cours (PPCR , Pénibilité) doivent prendre en compte cette situation : il doit y avoir une amélioration des conditions de carrière et des départs en retraite anticipée des agents exposés à des missions pénibles (bonification des années de « service actif ») .

La CGT déclare que chaque accident de travail, chaque maladie professionnelle est la preuve que l'administration ne respecte pas son obligation de résultat.
En effet, elle a l'obligation de préserver la santé physique et mentale des agents.
Ces 2 bilans doivent servir à mettre en place des nouvelles mesures de prévention.
La CGT demande que la commission de suivi ou un groupe de travail analyse ces bilans et fasse des propositions lors du prochain CHSCT M.

VII / Projet d'annexe à la circulaire du 15 mai 2015 sur le risque « amiante dans les enrobés » :

La CGT déclare que la mise à jour de la circulaire s'impose, tant sur les recherches avant travaux que sur les obligations sur le suivi post professionnel, etc ...

De plus, l'application de cette circulaire est très disparate d'une DIR à une autre ...

L'administration répond en proposant l'inscription d'un « point amiante » à chaque CHSCT M.

Le groupe de travail « santé et sécurité au travail dans les DIRs » devra proposer de nouvelles modifications.

Remarque : l'action de la CGT n'est pas pour rien dans la parution de décrets, circulaires (tant MEDDE que Fonction Publique), au sujet de l'amiante.

« Les évolutions des connaissances » évoquées par l'administration pour justifier des décisions qui tardent à venir ou à être mise en œuvre sont difficilement acceptables !

Questions diverses :

FO souhaite évoquer un désaccord avec la direction de la DIR Nord Ouest concernant l'application des garanties minimales.

Fin de séance : 16h30

Conclusion :

Il s'agissait de la première séance du CHSCT M après les élections du 04 décembre 2015.

Sa convocation le vendredi 26 juin, de 10h à 16h30 n'aidait pas les représentants du personnel habitant en province ...

Les constats sont clairs : la santé et la sécurité des personnels se dégradent.

C'est manifestement la conséquence d'organisations de travail pathogènes, accidentogènes qui sont des conséquences des moyens en baisse.

Vos représentants CGT obtiennent des textes qui peuvent améliorer cette situation.

Il reste que pour une réelle amélioration des conditions de travail, des moyens suffisants doivent être engagés pour que les agents puissent rendre un service public de qualité, auxquels doivent avoir accès les usagers.

Concrètement, il faut des recrutements, des moyens financiers et matériels, l'arrêt des restructurations, des privatisations. Pour cela, la mobilisation s'impose.

La CGT rappelle sa disponibilité pour engager cette mobilisation.

Les représentants CGT au CHSCT-M